



KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris la Défense cedex

MAZARS & GUERARD

Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92 400 Courbevoie

CNP Assurances S.A.

**Rapport spécial des commissaires aux
comptes sur l'ouverture d'options
d'achat d'actions au bénéfice des
membres du personnel**

Assemblée générale extraordinaire du 22 avril 2008
CNP Assurances S.A.
4, Place Raoul Dautry – 75 015 Paris
Ce rapport contient 2 pages
Référence : RT 081-07



KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris la Défense cedex

MAZARS & GUERARD

Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92 400 Courbevoie

CNP Assurances S.A.

Siège social : 4, Place Raoul Dautry – 75 015 Paris
Capital social : €.594 151 292

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'ouverture d'options d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel

Assemblée générale extraordinaire du 22 avril 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L.225-177 du Code de commerce et par l'article R.225-144 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur l'ouverture d'options d'achat d'actions au bénéfice des dirigeants ou certaines catégories de personnel de CNP Assurances et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L.225-180 du code de commerce qui seront désignés par le conseil d'administration.

Il appartient à votre conseil d'administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de d'achat.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix d'achat sont mentionnées dans le rapport du conseil d'administration, qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes, de nature à éclairer les actionnaires et qu'elles n'apparaissent pas manifestement inappropriées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées.

Paris La Défense et Courbevoie le 20 mars 2008

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Régis Triboulet
Associé

Mazars & Guérard

Pascal Parant
Associé